

NORMES ET VERTUS ESTHÉTIQUES

On se propose ici quelque chose d'aventureux : appliquer une distinction discutable, entre éthique de la norme et éthique de la vertu, dans un domaine pour lequel elle n'a pas été faite, l'esthétique. Le gain espéré est le renouvellement de la problématique du goût confinée, surtout après Kant, dans la question de savoir ce qui peut justifier le jugement esthétique. Et si cette question n'était pas la bonne ? Celle de savoir s'il existe des *vertueux esthétiques*, et quelle sont leurs caractéristiques, serait alors peut-être meilleure.

Norme et vertu

Pour certains, la moralité est le respect d'une norme qui vaut pour tous, sans acception des personnes. La raison morale impose une norme formelle et universelle à la maxime réglant l'action. L'acte moral est une occurrence de cette norme. Ceux qui défendent cette thèse se prononcent en faveur d'une éthique de la norme. En revanche, pour une éthique de la vertu, la moralité revient à posséder des dispositions à bien faire. Être moral, c'est être vertueux, se comporter comme il faut quand il faut. Ce qui est moral, ce n'est pas l'acte d'une personne en tant qu'occurrence d'une norme formelle et universelle, mais la personne même, celle qui agit, plus que ce qu'elle fait. D'ailleurs, la même action pourrait être morale ou non, en fonction de *qui* agit. Ce qui est moral, c'est le *caractère* de cette personne qui lui permet de se comporter comme il convient et d'éprouver les émotions appropriées.

Cette distinction entre deux éthiques, de la norme et de la vertu, est peut-être caricaturale. Ici, on ne s'interroge pas sur sa pertinence dans le domaine moral. On se demandera s'il existe dans le domaine esthétique un clivage analogue, c'est-à-dire deux grandes conceptions esthétiques : celle de la norme esthétique et celle de la vertu esthétique.

L'esthétique de la norme fait dépendre l'expérience esthétique d'une forme spécifique de jugement. Le kantisme esthétique est un exemple abouti d'esthétique de la norme. Il peut paraître étrange de parler de Kant comme développant une esthétique de la norme dans la mesure où il affirme justement que le jugement esthétique pur est sans norme préalable puisque sans concept déterminant. Mais une esthétique de la norme ne suppose pas nécessairement des normes du jugement de goût sous forme de concepts déterminants. Dans une esthétique de la norme, le jugement de goût, quand bien même il serait réfléchissant et non déterminant, constitue la norme universelle du goût, la façon dont il se constitue. Le goût pur correspond à une certaine forme de jugement définie abstraitement par un examen des rapports entretenus par les facultés mentales : sensibilité, imagination et entendement. Un jugement de goût *doit* être du type prescrit, sinon il n'est pas un jugement de goût. Le goût pur, c'est le plaisir normé, au sens où il correspond à une forme spécifique de jugement possédant une norme constitutive déterminable *a priori*.

Dans une esthétique de la vertu, l'accent est mis sur les personnes et les émotions qu'elles éprouvent. L'expérience esthétique consiste à éprouver une émotion *appropriée*. Ce n'est pourtant pas une conception émotiviste pour laquelle l'évaluation esthétique est une préférence subjective ne supposant pas la reconnaissance de propriétés objectives de son objet. Une réaction émotive évaluative n'est nullement incompatible avec l'appréhension de caractéristiques esthétiques objectives, de caractéristiques réellement possédées par les objets de telles émotions.

Comme le dit Goodman, « dans l'expérience esthétique, les émotions fonctionnent cognitivement »¹. Éprouver une certaine émotion, c'est reconnaître que quelque chose possède réellement certaines propriétés. Ressentir la tristesse d'un film, c'est comprendre qu'il est triste. Goodman dit que l'émotion est un « moyen de discerner quelle propriété une œuvre possède et exprime »². J'ajouterai cependant que le discernement n'est pas rendu possible par l'émotion ; il est constitué par l'émotion elle-même, si elle est appropriée. On ne comprend pas *parce qu'*on est ému, comme si la compréhension était une conséquence de la tristesse ; on comprend *en étant* ému, en étant triste. Ce n'est pas un jugement qui importe,

1. Goodman 1990, 290.

2. *Ibid.*, 291.

ce n'est pas une attitude à l'égard d'une proposition comme « Ceci est beau ». Ce qui est décisif, c'est l'existence d'une disposition à s'émouvoir quand il faut comme il faut. Une telle disposition est une vertu esthétique. Le vertueux esthétique est *en lui-même* la norme esthétique réalisée. Pour reprendre la formule de Pierre Aubenque au sujet du *phronimos* aristotélicien, il est « le porteur vivant de la norme »³.

On retrouve la distinction entre deux questions morales. Les partisans d'une éthique de la norme pensent que la question morale par excellence est « Que dois-je faire? ». Les partisans d'une éthique de la vertu pensent que la question morale fondamentale est plutôt : « Quelle sorte de personne dois-je être? » De même, pour l'esthétique de la vertu, la question n'est pas : « Qu'est-ce qui justifie mon jugement de goût? », mais plutôt : « Qu'est-ce qui garantit mon émotion, qu'est-ce qui la rend esthétiquement vertueuse? » À la première question, on répond par l'énoncé des conditions de légitimité du jugement de goût. À la seconde question, on répond par la description d'une personne qui ressent ce qu'il faut, comme il faut et quand il faut.

Pour Alasdair MacIntyre,

le développement de la capacité à mener un raisonnement pratique solide capable de nous conduire à juger de façon droite est inséparable [chez Aristote] d'une formation à l'exercice des vertus morales⁴.

Paraphrasons. On dira alors : le développement de la capacité à mener une expérience esthétique solide capable de nous conduire à juger esthétiquement de façon droite et à apprécier correctement est inséparable d'une formation à l'exercice des vertus esthétiques. Juger droitement en matière de goût suppose l'exercice de vertus esthétiques. Dès lors, sauf à mettre la charrue avant les bœufs, un philosophe ne peut pas se proposer de mettre en évidence ce que doit être un jugement de goût tant qu'il n'a rien dit de ces vertus. Je veux insister sur le fait qu'on ne dira pas qui sont ceux qui jugent bien tant qu'on ne saura pas qui sont ceux qui sont doués de vertus esthétiques et en quoi consiste leur façon de se comporter. Le jugement esthétique n'est pas séparable des personnes qui jugent correctement parce qu'elles possèdent les qualités qui le leur permettent.

3. Aubenque 1963, 41.

4. MacIntyre 1993, 192.

Justification et garantie du jugement de goût

Parmi les conséquences de la thèse affirmant l'existence de vertus esthétiques, on trouvera une importante distinction entre justification et garantie du jugement de goût. À mon sens, on n'a jamais à justifier un jugement de goût ; pour le soutenir, il suffit amplement qu'il soit garanti par le processus dont il est issu.

Quelle est cette différence entre justification (ou légitimation) et garantie ? En général, ce qui justifie un jugement, c'est le respect de certaines normes. Pour un kantien, un jugement de goût (pur) doit être désintéressé ; aussi bien, il ne doit pas être déterminé par un concept. En revanche, ce qui garantit un jugement, ce ne sont pas des normes générales et abstraites, mais simplement le processus dont il est issu. Un tel processus, s'il s'effectue correctement et qu'il concerne une personne apte à juger, constitue alors une garantie pour la correction du jugement. Si vous pensez qu'en ce moment je vous parle, votre jugement est garanti : vous êtes apte à faire un tel jugement, sauf si par exemple vous venez de boire plus que de raison, que vous êtes très excessivement myope et privé de vos lunettes ou quasiment sourd, également si vous avez tendance à avoir des hallucinations et tendance à me voir partout, etc. Ce qui garantit votre jugement, c'est qu'il résulte du processus normal d'acquisition du type de jugement consistant à reconnaître que quelqu'un parle. Mais votre jugement n'est pas nécessairement justifié, car il se pourrait qu'en ce moment, vous croyiez m'entendre, mais que vous soyez endormi et fassiez un horrible cauchemar, voire que vous soyez un cerveau dans une cuve et qu'un savant fou provoque en vous les sensations caractéristiques d'un colloque sur les normes. Comme petit-neveu de Descartes, vous savez bien que pour justifier métaphysiquement votre jugement, il en faudra nettement plus que de simplement ouvrir les yeux et les oreilles. Mais comme doué de sens commun, vous savez aussi que la confiance que vous avez dans vos jugements ne requiert en fait jamais le type de certitude qu'exige le philosophe fondationnaliste.

Ma conviction, c'est que le jugement de goût, moins encore que tout autre, n'a pas à être justifié ; il lui suffit d'être garanti. Ce qui le garantit, ce ne sont pas des critères extérieurs à celui qui juge, comme l'universalité et la nécessité, ou la clarté et la distinction, ce sont les qualités propres de celui qui juge. C'est la même chose que dans le cas d'un jugement de perception : votre assurance de me voir et de m'entendre est liée au fonctionnement correct de vos facultés sensibles et cognitives. Ce fonctionnement correct vous est

lui-même garanti par votre insertion harmonieuse dans la communauté que nous formons.

Dès lors, un jugement de goût est garanti par les dispositions cognitives et émotionnelles de la personne qui en est l'auteur, et non en fonction de critères abstraits, comme le désintéressement ou l'universalité sans concept. En esthétique, et vraisemblablement dans d'autres domaines, on ne sait si le jugement est garanti qu'en sachant qui juge et en quelles circonstances.

Quelques remarques sur le goût

Cette thèse a au moins deux conséquences pour la nature même du goût. Premièrement, le goût consiste moins à juger qu'une proposition est pertinente qu'à éprouver ce qu'il faut quand il faut. Deuxièmement, le goût n'est pas quelque chose dont les philosophes pourraient dire *in abstracto* ce qu'il est en prétendant légitimer une forme de jugement. Ce qui se cache souvent derrière une philosophie du goût est une conception très abstraite selon laquelle il existe « le goût » ; et c'est l'existence de cette réalité pour philosophe qui me semble justement problématique. Si l'on peut me permettre ce qui n'est peut-être pas un simple jeu de mots : le goût n'existe pas, il n'y a que des « goûteurs », des vertueux esthétiques. Deux remarques s'ensuivent. L'une porte sur ce dont on parle quand on parle du goût. L'autre concerne la notion de goût pur et la possibilité d'attribuer du goût à quelqu'un.

Certains ont du goût. Mais cela ne signifie pas que l'on puisse expliquer le goût comme s'il s'agissait d'une réalité quasiment indépendante de ceux qui en ont. Supposons qu'on parle de la fin de la communication d'un orateur. On peut être tenté de demander ce à quoi correspond la fin *in rebus*. En fait, elle ne correspond à rien, si ce n'est que ma communication parvienne à sa fin. Le terme fin est ici un « onomatoïde » – puisque c'est sans doute ainsi qu'on peut traduire l'expression polonaise *nazwa pozorna* qu'utilise Kotarbinski, et qui signifie littéralement un terme simulé. Les êtres humains qui s'adonnent à la pensée abstraite, ce qui en soi est bien sûr une bonne chose, ont tendance à substantiver les constructions non nominales et les phrases prédicatives, ce qui en est une très mauvaise, même si certains ont pu se demander si la philosophie ne consisterait pas en grande partie en cela. Nous avons tendance à croire que « la fin » dans l'expression « la fin de la communication » désigne quelque chose, que le terme est ici un nom authentique. On a tort,

et plus tort encore d'être indifférent à cette très fâcheuse tendance. De la même façon, chacun reconnaîtra qu'il n'y a pas de belle lurette quelque part quand « il y a belle lurette que... ». De même, qu'une personne puisse avoir du goût, cela ne fait pas de doute. Qu'en ce cas, il y ait vraiment beaucoup de choses à dire sur *le* goût, comme s'il s'agissait d'une entité abstraite qu'on pourrait considérer indépendamment de la façon dont se comportent les gens qui font preuve de goût, quelle différence cela fait qu'elles en aient, ne peut-on pas en douter ? Je crois que derrière l'insistance sur le jugement de goût et sur ses caractéristiques constitutives, il y a une furieuse abstraction philosophique consistant à parler du goût comme d'une entité séparée, une forme d'essentialisme qui ne veut pas dire son nom.

Une deuxième remarque concerne l'attribution du goût et particulièrement du goût dit pur, indemne de tout aspect sensuel. Je poserai cinq questions.

- Dans un musée, vous est-il déjà arrivé de vous demander si les visiteurs ont des jugements de goût pur ?
- Vous est-il déjà arrivé de demander à certains d'entre eux si leurs facultés de connaître jouent librement et s'harmonisent sans concept ?
- Avez-vous été tenté de leur dire que si tel n'est pas le cas leur plaisir n'est pas strictement esthétique et que leur jugement « Ceci est beau » n'est pas légitime ?
- Pensez-vous que le goût pur est ce qui satisfait à une norme constitutive de ce qu'est un jugement spécifiquement esthétique légitime ?
- Êtes-vous tenté de penser, à la prussienne, que tout ce qui n'est pas permis est interdit et donc qu'un jugement esthétique qui n'est pas dûment, *i.e.* critiquement, justifié est illégitime ?

Si vous avez répondu positivement aux trois premières questions ou plus, vous êtes un authentique défenseur d'une esthétique de la règle, et vous ne pouvez sans doute pas accepter ce que je dis. Mais si vous n'êtes pas prêt à répondre positivement aux deux dernières questions, j'ai quelque chance, peut-être pas de vous convaincre, mais au moins de rendre ma thèse plausible.

Que font les visiteurs d'un musée ? Ils déambulent. Ils s'arrêtent devant un tableau. Ils s'approchent, se reculent, s'approchent à nouveau pour voir le cartel, reviennent en arrière. Ils disent un mot à l'ami qui les accompagne. Ils achètent le catalogue, se promettent de revenir. Ils vont prendre un café pour profiter de l'ambiance toute particulière des cafétérias de musée. Parfois, même si c'est rare, ils

sentent bien que quelque chose a changé dans leur existence, qu'il s'est passé quelque chose. Ce qu'ils ont vu les a transformés. L'évaluation esthétique prend donc moins la forme d'un plaisir esthétique immédiat légitimant un jugement de goût pur que d'une attitude complexe dans laquelle l'émotion joue souvent un rôle important. J'accorde que des jugements se mêlent à ce tableau du comportement esthétique. Mais il n'y a aucune raison fondamentale d'élever les conditions de possibilité de leur forme la plus pure en critère de légitimité esthétique. Cette attitude complexe où se mêlent vie affective, compétences, maîtrise d'expressions linguistiques adéquates et comportements sociaux adaptés, c'est à peu près ce que Wittgenstein appelait une *forme de vie*. Une esthétique de la vertu s'intéresse aux formes de vie esthétique bien plus qu'aux jugements de goût pur et à ses règles constitutives.

Quelqu'un a du goût s'il se comporte de façon appropriée quand les circonstances le supposent. En particulier, il a les émotions qui conviennent. Cela pourrait ne s'accompagner d'aucun jugement. C'est pourquoi l'esthétique de la règle, arc-boutée sur la question de la légitimité du jugement de goût, fait peut-être fausse route.

Restons encore un peu avec le partisan d'une esthétique de la règle. Il peut répliquer qu'un jugement de goût *impur*, c'est-à-dire auquel se mêlent des caractéristiques qui sont personnelles, qui justement fait acception des personnes, est lui aussi légitime, mais en son genre impur. Toutefois, cette objection n'est pas vraiment satisfaisante. Ma critique de l'esthétique de la norme ne consiste pas simplement à contester l'exigence de pureté du jugement de goût, mais l'idée même que le goût consiste essentiellement en une forme de jugement. Ce que j'appelle une esthétique de la norme revient à cette thèse selon laquelle l'expérience esthétique consiste à juger de la valeur esthétique d'un objet. De plus, dans la vulgate kantienne, qui seule m'intéresse ici, c'est le jugement de goût *pur* qui a focalisé l'attention.

La normativité des émotions esthétiques

L'émotion esthétique est normative de deux façons. Premièrement, elle constitue le mode d'appréhension esthétique normal. L'œuvre d'art suppose des personnes capables de les apprécier en ressentant les émotions appropriées⁵. Ces personnes sont des vertueux

5. Voir le développement de cette thèse dans Pouivet 1999, chap. 5, 6 et 7.

esthétiques. Ils sont aussi indispensables au monde de l'art que les vertueux moraux à la vie morale. C'est d'eux dont nous attendons l'indispensable éducation artistique. Dans la mesure où une grande partie de l'éducation est de nature mimétique, nous devons adopter les attitudes des vertueux esthétiques. Petits, nous imitons parents et professeurs. Nous faisons comme les grands, même en ce qui concerne les comportements esthétiques. Nous écoutons de la musique qu'on nous recommande et lisons les classiques qu'il convient de lire. Et dans le meilleur des cas, nous acquérons les émotions qui conviennent. Certains deviennent même vraiment vertueux, esthétiquement vertueux. Ils ont du goût.

On pourrait objecter que la conséquence inévitable de cette affirmation est le relativisme esthétique. Je ne le crois pas. Les propriétés esthétiques sont manifestement relationnelles et non pas intrinsèques⁶. Mais une propriété relationnelle, comme d'être père, n'en est pas pour autant une propriété strictement subjective. On est relationnellement, mais objectivement père de son ou de ses enfants. Les propriétés esthétiques peuvent donc être relationnelles, supposer le développement de certaines pratiques culturelles dans le cadre d'une communauté tout en étant objectives. Le vertueux esthétique, c'est le connaisseur : celui qui saisit mieux que les autres quelles sont les propriétés esthétiques d'un objet. Entre une théorie platoniste des propriétés esthétiques et un hyper-relativisme, tel que le défend aujourd'hui Genette, il me semble qu'il existe de multiples thèses intermédiaires plus vraisemblables. L'attribution de propriétés esthétiques réelles n'est pas incompatible avec leur caractère relationnel, pas plus que ne l'est l'attribution d'une masse réelle à un corps avec la reconnaissance du lien que la notion de masse entretient avec une conception scientifique qui s'est développée dans la physique newtonienne.

Existe-t-il des vices esthétiques ?

Vraisemblablement, serait-il possible de trouver un large accord sur la nécessité des vertus morales ? Mais devons-nous aussi nous efforcer d'acquérir et de préserver la vertu esthétique ?

Saint Thomas affirme que la vertu intellectuelle, parce qu'elle est dans le rationnel par essence, pourrait bien être plus noble que

6. Position défendue dans Pouivet 1998.

la vertu morale⁷. Or, tel que j'en ai esquissé la présentation, la vertu esthétique est une forme de la vertu intellectuelle (épistémique ou cognitive). On dit souvent que le domaine esthétique et artistique serait celui de la sensibilité et qu'il s'opposerait à celui de la rationalité. Si l'idée de vertu esthétique a un sens, c'est une nouvelle raison de refuser cette thèse de l'opposition de l'esthétique et du rationnel, déjà critiquée dans mon livre *Esthétique et Logique*⁸. La disparition des vertueux esthétiques reviendrait à une perte de compréhension rationnelle. Si tous les vertueux esthétiques disparaissaient, certains aspects du monde, et des aspects dont la compréhension honore la raison humaine, nous deviendraient inconnus. *Mutatis mutandis*, ce serait similaire à la disparition des chimistes et de tout leur savoir, par exemple. Certains aspects du monde ne seraient plus connus de personne. Imaginez que plus personne ne parle plus une certaine langue – l'islandais par exemple. Imaginez encore qu'avant cette disparition, les sagas n'aient jamais été traduites. Toute la philosophie qu'elles contiennent deviendraient incompréhensible, comme elle l'est à ceux qui n'ont jamais lu les sagas ; certains aspects de la rationalité humaine nous seraient inconnus. Je crois que la disparition des vertueux esthétiques aurait ce genre d'effet. Il appauvrirait considérablement les chances que nous avons de saisir de multiples aspects de notre monde, naturel et humain. Ce serait aussi comparable à la disparition d'un sens, l'ouïe. Pensez à un monde de sourd. Pensez à un monde où plus personne n'est capable de reconnaître immédiatement que le tempo d'un andante est trop lent, que tel pianiste interprétant Chopin a un jeu maniéré. Pensez à un monde où plus personne n'est capable de faire la différence entre un concerto de Bach et un autre de Vivaldi. Cela ne signifie pas simplement la disparition des jugements de valeur esthétiques, ce qui en soi ne serait pas si grave. Ce serait la disparition d'une capacité dans le repérage de différences. Car, pour pouvoir juger esthétiquement, il faut saisir des différences et être capable de le faire, posséder la vertu de le faire.

S'il y a des vertueux esthétiques, il y a inévitablement aussi des vicieux esthétiques. Le vice esthétique consiste à adopter une attitude interdisant la bonne compréhension et appréciation d'une œuvre. Je me contente d'en donner un exemple. Si vous allez voir le film *Titanic* en partant du principe que rien d'esthétiquement

7. Saint Thomas, *Somme théologique*, Ia IIae, 66, 3.

8. Pouivet 1996b.

satisfaisant ne peut provenir d'une grande compagnie américaine – comme Adorno et bien d'autres, vous partez du principe que l'art de masse, ce n'est pas de l'art. Vous êtes, à mon sens, esthétiquement vicieux. Vos préconceptions sont telles que vous en devenez incapable de saisir les propriétés esthétiques du film. Être vicieux revient à ne pas adopter l'attitude qu'il faut quand il faut; être esthétiquement vicieux revient à ne pas ressentir ce qu'il faut quand il faut. Saint Thomas associe constamment le vice et le péché. Est-ce que cela aurait un sens de le faire aussi dans le cas du vice esthétique comme aveuglement dans l'appréhension des propriétés esthétiques? Je n'irai sans doute pas jusque-là. Mais dans le cas des vertus intellectuelles, Peter Geach n'hésite pas à parler des péchés de l'intellect, qu'il caractérise comme la propension humaine à verser dans les pires confusions philosophiques⁹. Si on accepte de dire que la confusion mentale est l'incapacité à voir des différences réelles, le vice esthétique est de cet ordre. Il pourrait être identifié à ce qui est contraire à la raison dans notre rapport aux choses quand il s'agit de leurs propriétés esthétiques. C'est un péché contre ce qui dans notre nature est le meilleur, au moins selon saint Thomas, c'est-à-dire la raison. Il me semble important d'insister sur ce point. Le vice esthétique n'est pas du tout une forme d'insensibilité, mais une forme d'irrationalité. L'absence d'émotion esthétique adaptée, le fait de ne pas éprouver l'émotion qui convient, est un défaut intellectuel et non un manque de sensibilité.

Cette thèse pourrait paraître bien étrange tant elle va à l'encontre de la conception moderniste, issue du kantisme, selon laquelle l'expérience esthétique est autonome, indépendante de toute maîtrise conceptuelle et essentiellement associée avec la sensibilité et l'imagination. Mais je crois que cette insistance sur la sensibilité esthétique est paradoxalement liée à une conception de l'expérience esthétique sous forme de jugement de goût et de rapport abstrait entre des facultés mentales considérées. J'ai souvent lus des kantien affirmant que de même qu'il n'y a peut-être jamais eu un seul véritable acte moral, il n'y a peut-être jamais eu un seul véritable jugement de goût pur. Quand j'entends cela, j'ai plus de doutes sur le bien-fondé sur la notion kantienne d'acte moral et de jugement de goût pur que sur l'existence de personnes morales et de gens de goût. Une conception plus concrète, qui tient compte du caractère de la personne qui juge dans le cadre d'une communauté à laquelle elle

9. Geach 1977, 65.

appartient ou dont elle parvient à saisir les normes morales ou esthétiques, de sa capacité à juger, de sa vertu morale et esthétique, insistera au contraire sur la rationalité de l'expérience esthétique. On aurait bien tort alors d'opposer de quelque façon que ce soit émotion esthétique et rationalité, de faire jouer des normes esthétiques contre des normes rationnelles par exemple. La vertu esthétique est en effet l'excellence de la rationalité humaine dans le domaine du goût.

Compétence doxastique et compétence non doxastique

Pour une esthétique de la vertu, dans les situations esthétiques, certaines personnes réagissent correctement, par des émotions appropriées. Leur compétence n'est évidemment pas doxastique, au sens où elles devraient être capables d'émettre des jugements déterminants et de les contrôler par des procédures de vérification empirique. Leur compétence est non doxastique¹⁰. En quoi consiste-t-elle ? Elle permet par exemple de distinguer un caniche de tout autre chien. Même celui qui n'a jamais vu de caniche en sera capable, simplement parce qu'il ne le confond pas avec d'autres chiens. C'est la même chose si quelqu'un goûte un vin et fait la différence avec d'autres vins, alors même qu'il ne sait pas ce qu'il boit (il n'en a pas le concept, si l'on veut) et qu'il n'en a jamais bu auparavant.

En un sens, Kant a raison : le jugement esthétique n'est certainement pas seulement un jugement cognitif doxastique. Un kantien a simplement le tort de considérer que n'étant pas doxastique une compétence n'est pas cognitive. Cognitif est un terme générique recouvrant aussi bien le *savoir que*, doxastique, supposant qu'on possède un concept sous forme d'une règle, que le *savoir comment*, phénoménal, supposant un concept sous sa forme dispositionnelle. On aurait tort de dire qu'une compétence dispositionnelle n'est pas cognitive, ou qu'elle est infraconceptuelle, parce qu'elle ne s'accompagne pas d'une reconnaissance des caractéristiques du concept. Si quelqu'un fait la différence entre un vin et d'autres vins sans être capable de dénommer ce vin (de dire « Ce vin est du... ») et d'en énoncer les caractéristiques (« Ce vin est... »), pourquoi devrait-on considérer sa compétence comme *non* cognitive ? Une compétence non doxastique peut même être d'un grain bien plus fin qu'une compétence doxastique. Si je possède le concept de vin, mais si je

10. Voir Pouivet 1996a. J'utilise une distinction empruntée à Dretske 1995.

ne fais pas la différence entre un Châteauneuf du Pape et un Dom Grégoire (13°), ma compétence doxastique est manifeste, mais qui dira que j'ai le goût fin ou même simplement du goût? Ainsi, le goût est certainement lié à une compétence non doxastique, une capacité à faire des différences qui ne sont pas directement liées à la maîtrise de prédicats. Autrement dit, des capacités conceptuelles ne recouvrent pas nécessairement des capacités linguistiques, mais en quoi cela ferait-il de cette compétence quelque chose de non conceptuel ou de non cognitif? La compréhension conceptuelle se manifeste dans toute action humaine; elle n'est pas une exclusivité de la maîtrise des symboles verbaux. Si vous avez des enfants ou un animal domestique, vous n'avez pas pu vous convaincre de cette forme de compétence non doxastique – et vous convaincre ainsi que les animaux et les enfants qui ne parlent pas n'en pensent pas moins. Je n'en suggère pas pour autant que la compétence esthétique serait primitive, animale ou infantile. Je veux simplement dire que le cognitif est beaucoup plus large que la simple application d'un concept déterminant exprimé verbalement.

Peut-être est-on gêné par mon recours à des exemples comme l'identification d'un caniche et celle d'un vin. Mais cela ne me paraît pas vraiment différent s'il s'agit d'identifier les particularités esthétiques d'une fresque de Piero della Francesca ou celles d'une suite de Bach. Dans tous les cas, la compétence non doxastique est importante, qu'elle recouvre exactement ou qu'elle surpasse la simple compétence doxastique. Quand elle est appropriée, elle a le grain qui correspond à ce qui est à identifier pour que l'œuvre fonctionne esthétiquement.

C'est principalement une compétence non doxastique qu'une esthétique de la vertu attribuera aux vertueux esthétiques. Dans une situation donnée, ils réagissent de façon appropriée. Ils remarquent les caractéristiques esthétiques des choses, tout comme les vertueux moraux réagissent adéquatement dans les situations éthiques. Ce qui est discriminant, c'est leur émotion, ce qu'ils ressentent, y compris sous son aspect physiologique. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle nous avons tendance à penser qu'une œuvre qui ne nous émeut absolument pas est dépourvue de valeur esthétique. Est-ce vrai? Si vous avez pleuré à la fin de *Titanic*, lorsque Leonardo di Caprio congelé disparaît dans l'Atlantique Nord, comme c'est naturellement mon cas, vous avez eu la réaction *esthétique* qui convenait. Simplement, il est faux que cet aspect physiologique de l'émotion puisse constituer à lui tout seul un critère de valeur esthétique. C'est vraisemblablement ce que veut dire Goodman quand

il affirme que l'émotion n'est pas présente dans toute expérience esthétique¹¹. Nos émotions peuvent être tout à fait calmes. Certaines œuvres ne supposent nullement, à la différence de *Titanic*, que vous soyez ému jusqu'aux larmes. C'est l'aspect cognitif qui importe. La lecture de *La Case de l'oncle Tom*, quand on est enfant au moins, engendre une réaction émotionnelle dont l'aspect principal est conatif : une sorte de colère décidée contre le racisme et le désir de lutter contre. Cette réaction est esthétique. Comprendre cette œuvre revient, au moins en partie, à ressentir cette émotion et à la ressentir de cette façon. Mais évidemment, toutes les œuvres ne fonctionnent pas ainsi – *Ulysse* de Joyce, par exemple. Les émotions appropriées sont en général aussi beaucoup plus complexes et ambivalentes. Mais elles sont certes souvent décisives.

Roger POUIVET

Université de Rennes 1

Références

- AUBENQUE P. (1963), *La Prudence chez Aristote*, Paris, PUF.
- DRETSKE F. (1995), *Naturalizing the Mind*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- GEACH P. (1977), *Providence and Evil*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GOODMAN N. (1990), *Langages de l'art*, trad. fr. J. Morizot, Nîmes, J. Chambon.
- MACINTYRE A. (1993), *Quelle justice? Quelle rationalité?*, trad. fr. M. Vignaux d'Hollande, Paris, PUF.
- POUIVET R. (1996a), « Compétence, survenance et émotion esthétique », *Revue internationale de philosophie*, n° 4, p. 635-649.
- POUIVET R. (1996b), *Esthétique et Logique*, Liège, Mardaga.
- POUIVET R. (1998), « Réalisme et anti-réalisme dans l'attribution des propriétés esthétiques », in *Recherches sur la philosophie et le langage, Esthétiques : des goûts et des couleurs*, R. PIÉTRA (dir.), n° 20, p. 129-147.
- POUIVET R. 1999, *L'Ontologie de l'œuvre d'art*, Nîmes, J. Chambon.
- THOMAS D'AQUIN (1984), *Somme théologique*, trad. fr. Anne-Marie Roguet, Paris, Le Cerf, 4 vol.

11. Goodman 1990, 294.

